

# 8 & 9 SEPTEMBRE 2018

## CHEMILLE

### INTER REGIONAL DE RACE NORMANDE

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le concours est ouvert aux éleveurs des régions Pays de la Loire, Poitou Charente, Centre, Aquitaine, Limousin et Auvergne.

Les femelles doivent être déclarées de naissance et issues de l'insémination artificielle.

Les femelles devront être **tondues intégralement**.

La personne présentant un animal sur le ring devra être vêtue de la **chemise OS Normande**, ainsi que d'un **pantalon noir et de chaussures foncées**.

Si dans une section le nombre d'animaux est supérieur à 10, la section sera dédoublée (selon la lactation puis l'âge). En revanche si le nombre d'animaux est jugé insuffisant, il pourra être procédé à un regroupement. Les animaux devront arriver le vendredi 7 Septembre entre 9 heures et 18 heures et repartiront le dimanche soir.

Afin de pouvoir accueillir un maximum d'éleveurs exposants sur un nombre de places limité, la commission concours se réserve le droit de restreindre le nombre de femelles dans les élevages ayant inscrit le plus si la limite de place est atteinte.

La responsabilité et l'assurance des animaux sont à la charge de l'éleveur.

Les éleveurs présents à cette manifestation s'engagent à prendre connaissance et à respecter le code éthique des concours consultable sur le site de l'OS normande.

#### NORMES D'ADMISSION

Ce concours est ouvert à tout animal répondant lui-même ou par son ascendance aux normes d'admission définies ci-après

ADULTES	Lait brut (Kg)	TP (‰)	TB (‰)
1 <sup>ère</sup> lactation	5.000	32	38
1 <sup>ère</sup> lactation BIO	4.500	31	37
2 <sup>ème</sup> lactation	5.500	32	38
2 <sup>ème</sup> lactation BIO	5.500	31	37
3 <sup>ème</sup> lactation et +	6.000	32	38
3 <sup>ème</sup> lactation BIO et +	5.500	31	37

JEUNES	Lait brut (Kg)	TP (‰)	TB (‰)
< 100 jours	Lactation de la mère qualifiante		
< 100 jours BIO	Lactation de la mère qualifiante		
Entre 100 et 200 jours	2.000	31	37
Entre 100 et 200 jours BIO	1.700	30	36
> 200 jours	4.000	31.5	38
> 200 jours BIO	3.400	30.5	37

**Pour les femelles avec une lactation terminée** (305 jours de Référence cf Contrôle Laitier), il suffit qu'une lactation et une seule passe ces normes

**Pour les éleveurs certifiés BIO**, un coefficient améliorateur de 1,05 sera appliqué sur la note laitière

**Pour les sections Vaches tarées**: elles devront être tarées au plus tard avant le 20/08/2018 et être gestantes de plus de 6 mois à la date du concours.

Une lactation en cours pourra être prise en compte si les **normes sont atteintes avec le contrôle de Juillet**.

Ne seront acceptées que les femelles ayant vélées **après le 1er Juillet 2017**

Pour les sections génisses ainsi que les sections 1 et 2, la lactation de la mère devra être qualifiante.

#### RÈGLEMENT SANITAIRE

Les élevages exposant des animaux devront répondre aux exigences du certificat sanitaire valable pour la manifestation. Chaque éleveur devra fournir le certificat sanitaire prévu, dûment rempli par un vétérinaire agréé. Le modèle du certificat sera ultérieurement remis aux élevages ayant inscrit.

#### INFORMATIONS PRATIQUES

Le nombre de femelles engagées est défini à 8 par élevage (5 titulaires + 3 suppléantes)

La date limite d'inscription est fixée le **29 juin 2018**. La commission concours se réserve le droit de restreindre ou d'augmenter le nombre de titulaires par élevage.

**PRIX INDIVIDUEL :**

3 sections de Génisses âgées de 12 mois à 24 mois, puis 11 sections pour les vaches.

Les sections génisses ainsi que la section 1 seront uniquement classées sur la conformation. Pour les autres sections, les femelles seront soumises à un classement de synthèse; coefficient 1 pour le lait et coefficient 1 pour la conformation.

**PRIX D'ÉLEVAGE :**

Chaque lot sera composé de 3 femelles ayant concouru dans une section et présentée par le même élevage

**CHALLENGE INTER DÉPARTEMENTAL**

Lot constitué de 5 femelles par département avec un maximum de 2 par élevage. Certains départements à effectif limité pourront s'allier pour participer en accord avec la Commission Concours.

**PRIX DE LA MEILLEURE MAMELLE**

Uniquement les femelles en lait seront admises. Elles seront désignées par le juge lors de leur passage en section

Trois prix pour la meilleure Mamelle seront décernés :

-> Espoirs : en cours de 1<sup>ère</sup> lactation

-> Jeunes : en cours de 2<sup>nd</sup>e et 3<sup>ème</sup> lactation

-> Adultes : en cours de 4<sup>ème</sup> lactation et +

**PRIX DE LA MEILLEURE BOUCHÈRE**

2 femelles maxi par élevage au choix de l'éleveur

**PRIX DE LA MEILLEURE FROMAGÈRE**

Il sera procédé à un tri parmi l'ensemble des femelles ayant 4 lactations terminées et plus (min 305j), avec une moyenne de TP  $\geq$  34. La méthode de calcul utilisée sera la méthode

#### HORS CONCOURS - SECTION DECOUVERTE

• Génisses de 3 à 7 mois qui seront présentées le dimanche par les enfants de moins de 12 ans.

Génisses :

• A - génisses 12-16 mois (nées entre le 08 mai 2017 et le 07 septembre 2017).

• B - génisses 16-20 mois (nées entre le 08 janvier 2017 et le 07 mai 2017).

• C - génisses 20-24 mois (nées entre le 08 septembre 2016 et le 07 janvier 2017).

#### PRIX ET SECTIONS

1. Vaches en cours de 1<sup>ère</sup> lactation, avec moins de 100 j au 31 juillet 2018
2. Vaches en cours de 1<sup>ère</sup> lactation, avec 100 j ou plus de production au 31 Juillet 2018
3. Vaches en cours de 1<sup>ère</sup> lactation, avec 200 j ou plus de production au 31 Juillet 2018
4. Vaches tarées de leur 1<sup>ère</sup> lactation (lactation totale)
5. Vaches en cours de 2<sup>ème</sup> lactation
6. Vaches en cours de 3<sup>ème</sup> lactation
7. Vaches tarées de leur 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> lactation
8. Vaches en cours de 4<sup>ème</sup> lactation
9. Vaches en cours de 5<sup>ème</sup> lactation
10. Vaches tarées de leur 4<sup>ème</sup> lactation ou plus
11. Vaches en cours de 6<sup>ème</sup> lactation et plus

- Prix d'élevage
- Challenge Inter-Départemental

- Meilleure Mamelle Adulte
- Meilleure Mamelle Jeune
- Meilleure Mamelle Espoir
- Meilleure Fromagère
- Meilleure Bouchère
- Meilleure Laitière Adulte
- Meilleure Laitière Avenir

- Prix d'honneur Adulte
- Prix d'honneur Jeune
- Prix d'honneur Espoir
- Prix d'honneur Génisse
- Grande Championne (Jeune/Espoir/Adulte)

FROC (méthode OS Normande). Le prix de meilleure fromagère sera décerné à la femelle ayant produit le plus de camemberts par jour de vie.

**PRIX DE LA MEILLEURE LAITIÈRE AVENIR & ADULTE :** ( MAX 2 / ÉLEVAGE)

Ce prix sera attribué avec une note de production, de prolificité, de conservation et conformation

ML AVENIR : Pour les femelles en cours de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> lactation ou avec 3 ou 4 lactations terminées : seules les 8 Meilleures notes laitières ( calcul OS Normande ) des vaches présentes participeront à ce Prix.

ML ADULTE : pour les femelles ayant minimum 5 lactations terminées: seules les 8 meilleures notes laitière (calcul OS Normande) des vaches présentes participeront à ce prix.

**PRIX D'HONNEUR**

- Prix d'honneur GENISSES : pour les lauréates des sections Génisses A, B et C

La lauréate du prix d'honneur Génisse ne participera pas au prix de Grande Championne

- Prix d'honneur ESPOIR : pour les lauréates des sections 1, 2, 3 et 4

- Prix d'honneur JEUNES : pour les lauréates des sections 5, 6, et 7

- Prix d'honneur ADULTES : pour les lauréates des sections 8, 9, 10 & 11